

RÉUNION EXTRAORDINAIRE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 6 mai 2025 à 19 h
Édifice municipal | Quartier Baker-Brook

PROCÈS-VERBAL

PRÉSENTS :	Jean-Pierre Ouellet	Maire
	Serge Dionne	Directeur général adjoint
	Jessica Raymond	Greffière

CONSEILLERS :		
Quartier Saint-François :	Nancy Ann Landry	Rino Levasseur
Quartier Lac Baker :	Bernard Soucy	Ronald Cormier
Quartier Clair :	Lloyd Plourde	Richard Michaud
Quartier Baker-Brook :	Francine Caron	Georges Michaud
Quartier Saint-Hilaire :	Michel J. Morin	Réginald Nadeau

Présence dans la salle : 1.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h. Monsieur le Maire souhaite la bienvenue.

2. Constatation du quorum

Tous les membres du Conseil sont présents. Le quorum est constaté.

3. Déclaration divulguant un conflit d'intérêts

Il n'y a aucune déclaration divulguant un conflit d'intérêts.



4. Adoption de l'Ordre du jour

Résolution n° 2025-05-06 (1)

Proposé par le conseiller Michel J. Morin

Appuyé par le conseiller Rino Levasseur

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska adopte l'Ordre du jour, tel qu'il a été présenté.

Motion adoptée.

5. DOSSIERS MUNICIPAUX

FINANCES

- a) Demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter en vue de dépenses en capital

Résolution n° 2025-05-06 (2)

Proposé par le conseiller Bernard Soucy

Appuyé par le conseiller Réginald Nadeau

Voir la résolution n° 2025-05-06 (2) en pièce jointe du procès-verbal pour les détails.

Motion adoptée.

- b) Modification à la résolution n° 2024-11-12 (5) : Transfert au fonds de réserve de capital du général

Résolution n° 2025-05-06 (3)

Proposé par le conseiller Lloyd Plourde

Appuyé par le conseiller Richard Michaud

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska modifie la résolution n° 2024-11-12 (5) afin qu'elle reflète les changements suivants :

Il est résolu que le montant de 181 172 \$ soit transféré du Fonds de fonctionnement du général au Fonds de réserve de capital du général.

Motion adoptée.

c) Signataires autorisés – Projet n° 18269 : Extension de la rue des Chevaliers

Résolution n° 2025-05-06 (4)

Proposé par la conseillère Francine Caron

Appuyé par le conseiller Ronald Cormier

Considérant qu'en vertu du programme « *Logement - Infrastructure petites collectivités* » de la Société de développement régional, les signataires soient nommés, par voie de résolution, afin d'exécuter l'entente entre les partis pour les fins du financement octroyé par celui-ci;

Il est donc résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska nomme Monsieur Jean-Pierre Ouellet, Maire et Monsieur Michael Marmen, Directeur général, comme signataires autorisés ayant l'autorisation et la capacité de signer la présente entente avec la Société de développement régional pour le projet n° 18269 : Extension de la rue des Chevaliers. Advenant l'incapacité de l'un ou l'autre des signataires autorisés, le Conseil désigne le Maire suppléant ou le Directeur général adjoint à titre de signataires substitués.

Motion adoptée.

TRANSPORTS

d) Soumission n° 1218 de Nadeau Landscaping – Balayage des rues

Résolution n° 2025-05-06 (5)

Proposé par le conseiller Rino Levasseur

Appuyé par le conseiller Richard Michaud

Attendu qu'un montant au budget du Fonds de fonctionnement général pour l'année 2025 a été identifié pour le balayage des rues ;

Il est donc résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska approuve la soumission n° 1218 de Nadeau Landscaping pour un montant de 16 800,00 \$, plus taxe applicable, pour le balayage des rues de la Ville.

Motion adoptée.

EAU ET ÉVACUATION DES EAUX USÉES

- e) Soumission de Restigouche Construction Co. Ltd – Projet d'extension des rues Chevaliers et Cyr

Résolution n° 2025-05-06 (6)

Proposé par le conseiller Michel J. Morin

Appuyé par le conseiller Lloyd Plourde

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska accepte la recommandation de la firme d'ingénierie Englobe Corp., soit d'attribuer le contrat pour le projet n° 2311013.000 - Extensions des rues Cyr et Chevaliers, à l'entrepreneur Restigouche Construction Co. Ltd, pour un montant de 1 262 635,00 \$, plus taxe applicable, ainsi que pour un montant de 100 000 \$ de contingence.

Il est également résolu que le Conseil approuve un montant de 40 000 \$ afin de couvrir les frais d'ingénierie pour la supervision et la gestion des travaux par la firme d'ingénierie Englobe Corp.

Il est donc résolu que le coût total anticipé du projet s'élève à un montant de 1 402 635,00 \$, plus taxe applicable.

Voir le tableau en annexe pour les explications des différentes sources de financement du projet.

Motion adoptée.

- f) Soumission de Groupe Conseil UDA – Réhabilitation de trois puits, Quartier Baker-Brook

Résolution n° 2025-05-06 (7)

Proposé par le conseiller Georges Michaud

Appuyé par la conseillère Nancy Ann Landry

Il est résolu que le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska approuve la soumission de l'entrepreneur Groupe Conseil UDA pour le projet n° PR25-195 - Réhabilitation des puits P-12-1, PW-1-80 et PW-2-80 du Quartier Baker-Brook, pour un montant de 127 109,00 \$, plus taxe incluse.

Motion adoptée.

AUTRES

g) Octroi d'un contrat d'exploitation de la cantine de la plage – Quartier Lac Baker

Résolution n° 2025-05-06 (8)

Proposé par le conseiller Bernard Soucy

Appuyé par le conseiller Ronald Cormier

ATTENDU QUE la Ville de Haut-Madawaska souhaite assurer l'exploitation de la Cantine située sur le site de la plage municipale pour la saison estivale ;

ATTENDU QUE la candidature de Madame Michelle Ouellette a été retenue pour offrir ce service ;

ATTENDU QUE les modalités d'exploitation doivent être précisées par voie contractuelle ;

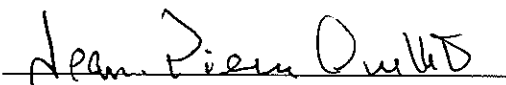
IL EST DONC RÉSOLU QUE le Conseil de la Ville de Haut-Madawaska octroie un contrat d'exploitation de la cantine de la plage à Madame Michelle Ouellette, pour une durée couvrant la saison estivale 2025, soit du 2 juin au 30 septembre 2025, et qu'un contrat écrit soit signé entre les parties pour encadrer les conditions d'exploitation ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la direction générale soit autorisée à signer le contrat au nom de la municipalité.

Motion adoptée.

6. Levée de la séance

L'ajournement est proposé par le Conseiller Réginald Nadeau à 19 h 11.


Jean-Pierre Ouellet,
Maire


Jessica Raymond,
Greffière

